

pas des installations modernes, comme dans les villes. Il est excessif qu'un facteur doive livrer le courrier à 685 maisons dans une journée.

M. Shaw: Le ministre a dit que, dans certaines régions rurales, on avait diminué la fréquence du service. Il a donné comme raison que le volume du courrier avait fléchi. C'est sans doute vrai. Cependant, voici dans quelle situation nous nous trouvons par chez nous. Dans certains cas, la livraison ne se fait plus que deux fois au lieu de trois fois la semaine; le courrier est toujours plus volumineux à chaque livraison. Cela me porte à poser une question très embarrassante. Sur quels principes se fonde le ministère afin de déterminer si une soumission est raisonnable? A mon avis, les gens qui habitent les régions rurales sont beaucoup plus au courant que les citadins de l'état des routes et des autres problèmes influant sur le coût du service. J'aimerais bien savoir sur quoi on se fonde pour décider si une soumission est modérée.

Les gens, habitués pendant plusieurs années à recevoir le courrier trois fois par semaine, s'irritent lorsqu'il ne leur est livré qu'une ou deux fois par semaine, surtout si on leur explique que le changement résulte de ce que les soumissions étaient trop élevées. Le ministre devrait nous indiquer sur quel principe on se fonde pour décider si une soumission est modérée. On devrait renouveler les contrats des facteurs qui donnent un bon service. Ils ne peuvent se procurer du jour au lendemain l'outillage nécessaire en vue d'assurer une livraison efficace. Il est donc regrettable,—le ministre en est lui-même convenu,—qu'un soumissionnaire qui s'est procuré l'outillage satisfaisant perde le contrat parce que sa soumission dépassait de \$5, peut-être, celle d'un particulier qui ignore probablement les difficultés de l'entreprise. Cependant, c'est ma première question qui importe.

M. Ferguson: J'ai souvent eu affaire au ministère des Postes. Normalement, il est presque impossible au commun des mortels d'avoir accès aux membres du Gouvernement, mais j'ai exposé plusieurs de mes problèmes au ministre des Postes qui les a examinés lui-même et redressé des injustices vieilles de plusieurs années, surtout en ce qui concerne la livraison rurale. A Barrie, il était interdit depuis longtemps de livrer le courrier aux maisons où il n'y avait pas de trottoir. J'ai signalé la chose au ministre des Postes. Il avait peine à croire que ce fût vrai. Lorsqu'il fut établi que c'était vrai, il est convenu que la pratique était ridicule. Sur le champ, près de 170 personnes habitant la ville de Barrie ont bénéficié de la livraison du courrier. Ces gens en étaient auparavant privés par la faute d'un maître des

poste apparemment peu débrouillard ou trop enclin à suivre une pratique qu'on aurait dû abandonner depuis des années.

Plusieurs facteurs ruraux ont soutenu devant moi qu'ils étaient mal rémunérés. Après enquête, je me suis aperçu que ces gens croyaient tout simplement qu'ils aimeraient être facteurs, que la besogne pourrait s'accomplir sans difficulté. Ils ont donc déposé une soumission si basse qu'ils se sont vus adjudger le contrat aux dépens d'un autre qui faisait bien son travail. J'ai également signalé cet état de choses au ministre des Postes, qui y a apporté le remède voulu. Son ministère regorge de coutumes désuètes qui, par la force de l'habitude, sont devenues indispensables aux fonctionnaires de ce ministère. Je lui recommande de communiquer à ses subalternes un peu de sa propre justice et de sa propre prévoyance. Après quoi, je dois en convenir, son ministère ne laissera à désirer que sous bien peu de rapports.

M. Herridge: Je voudrais ajouter quelques mots seulement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre des Postes. Les chiffres relatifs aux suppléments aux contrats et aux prix des contrats passés au cours de la même période m'ont intéressé. Si j'ai bien compris le ministre, les fonctionnaires chargés de décider en dernier ressort des suppléments aux contrats en vigueur ont fait preuve d'un jugement très sûr. Sauf erreur, les suppléments assurent une économie de 5 à 6 p. 100 par rapport aux contrats adjudgés durant la même période.

L'hon. M. Bertrand: Sept pour cent.

M. Herridge: Je crois que cela montre à quel point était excellent le jugement des fonctionnaires en cause. Je me suis intéressé à cet aspect de la question, parce que je me souviens qu'au moment où on a présenté cette mesure pour la première fois, certains des députés qui siègent à ma droite ont déclaré, non sans énergie, que ce n'était guère là qu'une façon de distribuer des récompenses politiques. Les renseignements communiqués par le ministre montrent que ces accusations n'étaient pas fondées.

Il fut un temps où je croyais que tout ce régime de contrats n'était guère recommandable et qu'il aurait mieux valu que tous les facteurs ruraux soient des fonctionnaires, ou du moins qu'ils touchent des salaires fixes; mais plus j'apprends à connaître la situation, plus je me rends compte des difficultés qui confrontent le ministère: problème de climats, de routes, de conditions climatériques variant suivant les saisons, etc. Ceci étant, je suis d'avis que la distribution du courrier dans les campagnes est administrée chez nous de façon excellente.